LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 13 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le LUNDI 13 JANVIER, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

<u>PRESENTS</u>: François BERROU – Michel BOUILLON - Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCEL – Jérôme BÉNÉZET - Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

EXCUSES: Patrick BEAUPERE – pouvoir donné à François BERROU
Julie CHARPENTIER – pouvoir donné à Michel BOUILLON
Yannick BRUNEAU – pouvoir donné à Yohann FOUASSIER

Secrétaire: Noémie GAIGNER

1- TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE - REVISION STATUTAIRE

Au regard de l'évolution de ses activités ainsi que des apports législatifs et réglementaires, le syndicat a souhaité procéder à la révision de ses statuts afin de les mettre en conformité avec les missions actuellement exercées auprès des collectivités dans les domaines de l'énergie, des réseaux, de l'environnement et de la transition énergétique.

La dernière révision statutaire a été approuvée par arrêté préfectoral le 7 juillet 2020.

Explications données et à l'unanimité, le Conseil a accepté les nouveaux statuts de TEM.

2- OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Comme le prévoit l'article L.1612-1 du CGCT, il est possible pour le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal dans la limite du ¼ des crédits de l'année N-1.

Après discussions et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté d'ouvrir des crédits avant le vote du Budget Principal, afin de mandater les factures d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE: Pour un total de 94 300 €, inférieur au seuil des ¼ autorisés.

Opération 195 – TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE	
Art. 2131 – Travaux Publics	46 000.00 €
Art. 204182 – Réseaux divers	
Opération 196 – TRAVAUX	
4	10 000 00 6
Art. 2151 – Travaux de voirie	10 000.00 €
Opération 198 – MATERIEL EQUIPEMENT 2021/2026	
Art. 2188 – Autres immo, corporelles	2 100.00 €
Art. 2183 – Matériel informatique	
Art. 2181 – Installat. générales, aménagement divers	
Opération 206 – BASSIN DE RETENTION DE LA SALAIS	
Art. 212 – Aménagement	6 000.00 €
Opération 208 – VOIRIE 2025	
Art. 2151 – Travaux de voirie	6 300.00 €

Le Conseil Municipal a également ouvert l'opération « 208 – VOIRIE 2025 » afin de payer les honoraires du cabinet INGERIF.

3- PLANTATIONS BASSIN DE LA SALAIS – DEMANDE DU SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans la suite des travaux d'aménagement du bassin de rétention, la commune souhaite réaliser des plantations : plantation d'une double ligne de plants sur une crête de talus de longueur 170 m et plantation d'un bosquet d'une surface 850 m².

L'objectif est de ne plus avoir à entretenir la prairie, en l'occupant avec un petit boisement.

Dans le cadre de ce projet, la commune peut prétendre à une aide financière par le Conseil Départemental. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à réaliser la demande de subvention et à signer tout document se rapportant à cette décision.

4- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LAVAL AGGLOMERATION - 2023

M. le Maire a présenté le rapport d'activité de LAVAL AGGLOMERATION pour l'année 2023.

5- INFORMATIONS PLUI

Monsieur le Maire est revenu sur la procédure et les délais du projet de création d'un PLUI / SCOT commun pour l'ensemble des communes de Laval Agglomération (et disparition des 2 PLUI actuellement appliqués).

6- INFORMATIONS VILLAGES D'AVENIR

Dans le cadre de l'accompagnement de la commune par le cabinet « CERUR » M. BERROU est revenu sur les dates clés des différents événements à venir : questionnaire à destination des habitants actuellement en cours, présence d'un stand « Au p'tit marché » le 24 janvier, séminaire pour les élus le 13 février, ateliers participatifs courant mars.

Cet accompagnement, d'une valeur de 29 340 € TTC est pris en charge à 100% par l'ANCT.

Il ajoute également que 3 maitres d'œuvres ont visité les locaux de l'ancienne trésorerie, dans le cadre de l'aménagement de ces derniers en Maison d'Assistantes Maternelles.

7- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - MAYOTTE

Suite aux intempéries subies par Mayotte (cyclone Chido), le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 750 € au fonds de concours ouvert par la Préfecture.

DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Informations:

- Recensement de la population : commence le 16 Janvier et se termine le 15 Février.
- Aménagement Rue du Haut Beauvais : esquisse n°5 présentée aux élus.

• Séances du CM au 1er semestre 2025 :

- 10 Février ,3 Mars, Commission pléniére le 12 Mars, 24 Mars, 5 Mai, 2 Juin, 7 Juillet

Affiché le 24/01/2024



Le Maire, François BERROU